

## Agriculture | Pôles de compétitivité : Agri Sud-Ouest Innovation veut changer d'échelle



En février dernier, Edouard Philippe a officiellement labellisé pour quatre ans 48 pôles de compétitivité pour une quatrième phase s'étalant de 2019 à 2022. Ces pôles créés en 2004 et destinés à mieux organiser la stratégie industrielle nationale et l'innovation, auront notamment la lourde charge d'accompagner davantage de projets à dimension européenne. Dans un bilan de son exercice 2018, le pôle Agri Sud-Ouest Innovation (dédié à l'agriculture et à l'agroalimentaire) a montré les conséquences directes provoquées par les conditions d'obtention de son label et les nouvelles stratégies qu'il compte mettre en place pour le "mériter". Tour d'horizon.

### Stratégie d'extension

56, c'est le nombre de pôles de compétitivité en France retenus (dont huit "en sursis" avec un an pour se conformer pleinement au cahier des charges de l'État) dans le cadre d'une quatrième phase de développement s'étalant de 2019 à 2022. 21 pôles sur 56 se concentrent sur des thématiques environnementales : sept sur l'énergie, quatre sur la "mobilité durable" et quatre autres sur les ressources agricoles. Ces regroupements d'entreprises, de laboratoires de recherche et d'établissements de formation, initiés en 2004 par la France pour "redynamiser la politique industrielle", vont devoir mettre les bouchées doubles pour répondre aux attentes de cette quatrième phase de développement, notamment en faisant davantage appel aux fonds européens soutenant l'innovation, en élargissant leur portefeuille de membres et en allant rechercher de nouveaux modèles de financements. C'est justement à ce chantier que s'est attelé le pôle Agri Sud-Ouest Innovation, créé en 2007 en région Midi-Pyrénées et étendu en 2012 à l'Aquitaine. Au cours d'un bilan 2018 présenté ce lundi 18 mars à Bordeaux, ses dirigeants ont fait les comptes : ASOI regroupe ainsi 415 adhérents, majoritairement des entreprises (308) provenant de la région Occitanie (234 contre 130 pour la Nouvelle-Aquitaine) alors qu'ils n'étaient que 107 en 2008. En 2018, il a labellisé 28 projets : à titre d'exemple, quatre concernent la vigne et le vin, trois le maïs et deux le tournesol.

On peut notamment citer Terrabios, qui a pour objectif le développement d'un biostimulant microbien "permettant aux micro-organismes de résister aux conditions de stockage et d'insertion dans le sol", ciblant plus précisément les nouveaux intrants (comme les produits de biocontrôle) apparus sur le marché pour tenter de réduire l'utilisation

des produits phytosanitaires. Le but est donc d'améliorer leur efficacité d'utilisation. Le projet est financé par des aides publiques à hauteur de 200 000 euros (sur un total de 630 000 euros). Le projet Preamisse répond aux mêmes problématiques de recherche face à la réduction des produits phyto, mais vise lui à développer une machine de "micro-injection sécurisée de produits phytosanitaires en zone agricole (vignes et pommiers) et non agricoles (pins et marronniers) censée confiner la zone d'utilisation et donc éviter l'aspersion. Le projet est terminé depuis décembre dernier, il a duré 49 mois et a coûté deux millions d'euros, mais ses travaux devraient être poursuivis pour améliorer l'ergonomie de la machine.

Agri Sud-Ouest Innovation, tout en souhaitant maintenir sa dynamique, a déjà pris en compte son intérêt de s'agrandir. Les fusions des deux régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine ont en effet considérablement augmenté le nombre de départements couverts par le pôle, de 13 à 25, avec l'obligation de multiplier les relais locaux (22 aujourd'hui, portés en majorité par les chambres consulaires) et l'équipe (16 permanents contre 9 auparavant).

## Double défi

Lancé dans cette nouvelle phase, ASOI doit pourtant faire face à un double défi déjà entamé : la baisse globale du montant des financements et du nombre de projets financés (33 en 2016, 23 en 2018 en tenant compte des projets "en attente de notification" pour un montant respectif d'aides accordées de 36,3 et 12,7 millions d'euros) et un changement de taille ayant généré des dépenses importantes, que les dirigeants du pôle disent avoir pleinement anticipé. "Le Pôle a un fonctionnement assis sur deux types de recettes : des recettes d'origine privée qui sont des cotisations et des recettes publiques qui sont des subventions de fonctionnement", résume ainsi le directeur général Vincent Costes. "Les recettes publiques ont été stables au cours des deux dernières années, depuis que nous avons étendu notre territoire. Pour les recettes privées, il faut souligner que quand on s'étend sur un territoire nouveau, c'est une phase d'investissements dont on ne tire pas les fruits immédiats. Face à cette demande des régions et des acteurs publics de nous voir couvrir des territoires plus grands, on a fait le choix d'investir et de se structurer différemment. Ça a supposé des recrutements, le développement de relais locaux, d'animations et de connexion avec des clusters, ect. Ça s'est traduit en 2017 par un exercice déficitaire de 221 841 euros en 2017 et de 137 795 euros en 2018. C'était prévu dans nos plans, même si on aurait aimé que les subventions publiques soient plus significatives sur ces deux premières années. Elles l'ont tout de même été : fin 2016, notre budget était de 1,2 millions d'euros, il est désormais de deux millions d'euros. Les subventions publiques ont augmenté, ça a été plus difficile pour les cotisations des entreprises", termine ce dernier.

Ainsi, la précédente phase du pôle aura permis la labellisation de 292 projets dont 136 ont été financés, générant 280 millions d'euros d'investissements en recherche et développement dont 126 millions en aides publiques. Pour le directeur financier, "ça montre une vraie dynamique des laboratoires et des industriels à faire de la recherche collaborative". Autre fait notable : si environ un projet sur deux est financé, la part d'autofinancement dans ces derniers reste importante. "Sur 647 projets labellisés depuis la création d'Agri Sud-Ouest, le volume d'investissements a été d'un peu moins de 800 millions d'euros dont 442 viennent du privé. Ces dernières années, on a constaté un phénomène de ralentissement des appels à projets, notamment au niveau du FUI (Fonds unique interministériel), et plus de vigilance de la part de l'État sur les fonds qu'il consacrait à ses projets. En parallèle, il fait des efforts sur les crédits impôts recherche qui est un dispositif souvent utilisé par les entreprises. Les projets sont initiés par les entreprises mais peuvent être financés par du privé, les chiffres des financements publics sur un programme de recherche sont donc à relativiser", affirme Vincent Costes. Pour autant, l'augmentation du nombre d'adhérents et du montant des cotisations (de 520 000 euros en 2017 à 650 000 euros en 2018) permettent aux dirigeants du pôle d'espérer et de définir une nouvelle stratégie à venir.

## "Cocher les cases"

Et ASOI compte bien cocher les cases du label qu'il a de nouveau obtenu ces derniers jours. D'abord en répondant davantage à des appels à projets européens. Pour ASOI, le rapprochement avec le [pôle Valorial](#) fait partie des réponses, ce dernier se concentrant davantage sur les questions agricoles et souhaitant arriver à douze projets européens par an en 2022. Le programme européen DIVA, lui, souhaite ainsi favoriser l'émergence du numérique dans l'agriculture et l'agroalimentaire. Démarré en avril 2018, il est d'une durée de trois ans et doté d'un budget de 4,1 millions d'euros. L'appel à projets, bouclé en février dernier, a reçu 147 dossiers dont 49 portés par des entreprises françaises. "Ca nous permet d'être opérateurs financiers puisque 75% du budget de DIVA est destiné aux entreprises. L'idée, c'est de lancer deux appels à projets, chacun avec 1,5 millions d'euros de fonds". Le détail des projets de cette première phase devrait être présenté dans les prochains mois, mais les projets proposés devraient être du même genre que [Precidrone](#), labellisé en 2013 et actant le développement d'un système d'imagerie par drone de longue portée destiné à cartographier et à organiser l'irrigation, le désherbage, la fertilisation et les prévisions de rendements de grandes cultures (blé, maïs, tournesol et colza).

Le financement de l'innovation, qui passait auparavant par le FUI, sera désormais partagé entre le soutien financier des régions et le troisième Plan d'Investissement d'Avenir qui serait doté d'un volume financier plus important. "Du fait de l'organisation budgétaire de l'État, la mise en œuvre était compliquée sous le format FUI. On a donc décidé de sacrifier les fonds qui étaient consacrés aux projets de recherche en transférant ça dans le périmètre du secrétariat général aux investissements d'avenir, permettant de débloquer les crédits puisqu'ils sont plus significatifs en PIA", renchérit Vincent Costes. L'innovation n'est pas le seul secteur financé par le PIA, mais cette nouvelle délégation aux régions ne fait pas craindre un abandon dans les rangs du pôle. "Les régions, depuis des années, financent les projets au même titre que l'État, elles ont des appels à projets que l'on nourrit parfois par des projets construits pour y répondre. Elle est déjà structurée pour ça. Je ne crois pas que [l'État se retire](#) et même s'il le faisait au profit des régions, il aurait en face un opérateur qui sait faire".

Enfin, ASOI a déjà des plans en tête pour diversifier ses financements : il lorgne clairement vers l'augmentation de la part du privé (donc des entreprises) dans le financement des projets labellisés. "Sur cet exercice, nous avons l'ambition d'être bénéficiaires, sachant que l'engagement pris avec l'État sur la quatrième phase des Pôles de

compétitivité consiste à faire évoluer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 le modèle économique du Pôle. On va devoir mettre en place une cotisation à deux niveaux : nos activités réseau et compétences et le suivi individuel de projet, l'idée n'étant pas de créer des contraintes pour les entreprises mais de dire que si le Pôle accompagne un projet, il est peut-être légitime que l'entreprise qui bénéficie de cet accompagnement puisse un peu plus concourir et paie une cotisation forfaitaire symbolique permettant d'équilibrer les choses. Notre ambition avec ce modèle économique, c'est de faire passer le taux de financements privés à 65% de notre budget en 2022 alors qu'il était de 47% en 2018 et de 55% en 2016", dévoile ainsi le directeur général du pôle. Quant à ses priorités de recherche, elles sont déjà clairement définies : eau, climat et sol, production durable et services alimentaires innovants. Vaste chantier que le récent "ménage" gouvernemental (67 pôles en 2016, 48 en 2019) ne semble pas vouloir ébranler.

**L'info en plus** : *En attendant d'en savoir plus sur le format définitif que prendra la nouvelle organisation des pôles et le contenu des projets européens que ce dernier va accompagner dans le cadre du programme DIVA, Agri Sud-Ouest Innovation tiendra son douzième "printemps" le 21 mars prochain à Gradignan autour de la dynamique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et son rôle de "facteur d'innovation dans le monde agricole". Ce rendez-vous sera l'occasion pour le pôle de présenter à seize classes de treize établissements d'enseignement général ou agricole régionaux (Première, Terminale et BTS) les trois projets concourant pour le Prix Agri Sud-Ouest Innovation des Lycéens 2019 (avec l'objectif, selon ce dernier, est de "sensibiliser les jeunes génération à l'importance et à la diversité de l'innovation dans les secteurs agricoles et agroalimentaires") dont fait notamment partie Precidrones évoqué plus haut.*



Romain Bêteille

*Crédit Photo : [aqui.fr](http://aqui.fr)  
Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 19/03/2019  
[Url de cet article](#)*